

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL de Bourgogne-Franche-Comté

	culture	problématique	niveau de risque	présence d'auxiliaires
HORTICULTURE	chrysanthème	thrips		
		pucerons	apex et feuillage	
		acariens		
		punaises		
		chenilles		
		rouille	cas détectés dans l'Ouest	
		virose		
		cicadelles		
		verticilliose		
	cyclamen	pucerons		
		thrips		
		acariens		
		chenilles		
		sciarides		
		cicadelles		
		tarsonèmes		
		botrytis		
		fusariose		
	bactériose			
	poinsettia	aleurodes		
		thrips		
		acariens		
		botrytis		
		fusariose		
		rhizoctonia		
		cochenilles		
	pensées	pucerons		
		sciarides		
		chenilles		
		botrytis		
		acariens		
		oïdium		
		tâches		
		mildiou		
dépérissement		pourriture au collet		
rouille				

	culture	problématique	niveau de risque	présence d'auxiliaires
Paysage	tous feuillus	anthracnose		
	platanes	oïdium		
	marronniers	Black Rot		

	Pas de pression, surveillance de mise	→ risque quasi nul
	Quelques foyers localisés	→ risque faible
	Populations en extension	→risque moyen
	Forte pression	→ risque fort

2 pictogrammes pour retrouver d'un coup d'œil :



Les solutions de biocontrôle



Les résistances d'un bioagresseur sur une culture, vis-à-vis d'une matière active.

Météo et risques :

T°C	5	10	15	20	25	30	35	40	Risque
Pucerons									++
Acarie									++
Thrips									++

Gamme des températures des prochains jours



HORTICULTURE

Chrysanthèmes :



Chrysanthèmes multifleurs (photo AE FC)

Thrips :

Comme dans le précédent BSV, des thrips sont observés sur les chrysanthèmes.

Des dégâts sont localement visibles. Les entreprises qui ont mis en place la PBI depuis le début de la culture sont plutôt tranquilles : la pression reste sous contrôle.



Dégâts et présence de thrips sous feuille (photo AE FC)

Pucerons :

Comme dans le précédent BSV, des pucerons de différentes espèces sont observés sur les apex, le long des tiges et sous les feuilles des chrysanthèmes. Les foyers ont réduit, la pression est en cours de maîtrise (mais attention car les températures fraîches ne sont plus favorables aux auxiliaires !).



Foyers de pucerons sur apex (photo AE FC)

Punaises :

Des adultes de *Lygus* sont observés. Les boutons se forment (voir son déjà formés sur les chrysanthèmes grosses fleurs), le risque est donc fort !



Adulte de Lygus sp. (photo AE FC)

Chenilles :

De nombreuses observations remontent encore cette semaine, quant à la présence de chenilles dans les chrysanthèmes.



Dégâts de chenille sur chrysanthème (photo AE FC)



Surtout impactant sur les grosses fleurs, il est impératif d'avoir une stratégie de protection. Par exemple, cela peut être l'application d'un produit de biocontrôle à base Bt (*Bacillus thuringiensis*) tous les 15 jours, en période à risque.

Rouille blanche :

!! Les collègues de l'Ouest nous font remonter des cas de rouille blanche sur chrysanthèmes multifleurs en extérieur.



+ d'infos sur la rouille blanche :

A noter : ce pathogène est **classé ORNQ** (organisme Réglementé Non de Quarantaine). Il est donc interdit de vendre une plante atteinte.

Cicadelles :

Des dégâts sont observés sur les cultures, mais n'engendrent pas de dépression (sauf localement où la pression peut être forte).



Dégâts de cicadelles sur chrysanthème (photo AE FC)

Cyclamens :

Thrips :

Des dégâts (avec présence d'individus) sont observés.



Les lâchers d'acariens prédateurs doivent être maintenus, à fréquence régulière (tous les 15 jours, en vrac) et à une dose optimale (au moins 50 individus/m²).

Botrytis :

Les conditions climatiques fraîches et humides sont favorables au botrytis. Il n'est donc pas étonnant d'observer des symptômes sur cyclamens.

Veillez à bien distancer les pots et aérer les serres.



Duvet gris dû au botrytis (photo AE FC)

Poinsettia :**Aleurodes** :

Quelques individus d'aleurodes sont observés dans les poinsettias. Si la PBI n'est pas déjà en place, il faut surveiller, car l'aleurode peut vite exploser ... et provoquer d'importants dégâts (piqûres, fumagine, ...).



Quelques adultes d'aleurodes (photo AE FC)

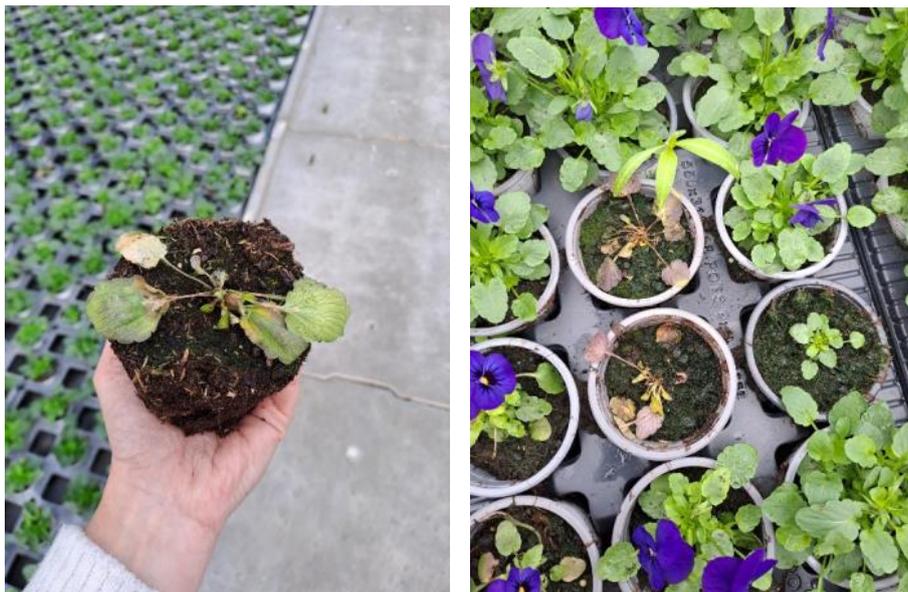
Pensées :

Culture de pensées (photo AE FC)

Dépérissement :

Plusieurs observations de dépérissement de pensées sont remontées.

Cela peut être dû à une maladie cryptogamique (genre pythium ou thielaviopsis), ou encore lié à un souci cultural (manque d'engrais, ou excès d'eau).



Symptômes de dépérissement sur pensées (photos AE FC)

VU EN SERRE



Chenilles sur chou ornemental – pucerons sur œillet – cultures d'heuchères et de primevères (photos AE FC)



PAYSAGE

Buis :

Pyrale du buis (*Cydalima perspectalis*)

Observations : Près de 50 papillons capturés à Saint-Aubin (39) avec également quelques chenilles observées. Pas de chenilles observées à Beaune (21), Ecole-Valentin (25) et Voray-sur-l'Ognon (70), mais observation de quelques dégâts de morsures.

Analyse de risque : Globalement, la pression de pyrales du buis cette année a été plus faible qu'en 2023. Les vols ont été moins nombreux. Ceci est certainement dû aux printemps et à l'été pluvieux et frais. Cependant, attention, les attaques sont très hétérogènes dans la région et les infestations de chenilles significatives de fin de printemps et de début d'été ont suffi à ravager de nombreux buis si les traitements à base de *Bacillus thuringiensis* n'ont pas été faits.

Dans les prochaines semaines, une partie des chenilles arrivées aux derniers stades larvaires va mourir à cause du froid tandis que les plus jeunes seront à l'abri des faibles températures blotties dans leurs cocons d'hivernage. Cette période d'hivernage s'étale de novembre à février. C'est cette génération hivernante qui conduit aux attaques précoces de l'année suivante.

Méthodes de lutte : Maintenir le piégeage à phéromone jusqu'à la fin totale des vols (fin octobre). En cas de présence de chenilles, le traitement au *Bacillus thuringiensis* est possible pour limiter les populations hivernantes et les futures attaques au printemps. En novembre, les cocons pour l'hivernage des chenilles commencent à être présents. Une élimination manuelle des cocons est possible lorsque l'on possède peu de buis.



Cela fait déjà plusieurs années que les phéromones sont utilisées dans le cadre de piégeages massifs ou de piégeages de surveillance. Cependant, récemment, la confusion sexuelle déjà largement utilisée en arboriculture fruitière, est possible dans les cultures ornementales. La technique existe pour lutter contre la pyrale du buis.

Dans le cadre de la confusion sexuelle, l'utilisation de la phéromone est très différente que dans le cadre du piégeage. Pour le piégeage, la phéromone est utilisée pour attirer les papillons dans le piège et les éliminer. Dans le cadre de la confusion sexuelle, le but est de saturer de phéromones sexuelles l'environnement immédiat des végétaux cibles afin d'interférer sur la communication chimique des insectes. La phéromone femelle synthétique ajoutée en grande quantité dans l'environnement empêche la localisation des papillons femelles par les papillons mâles réduisant la reproduction et empêchant la croissance des populations du ravageur.

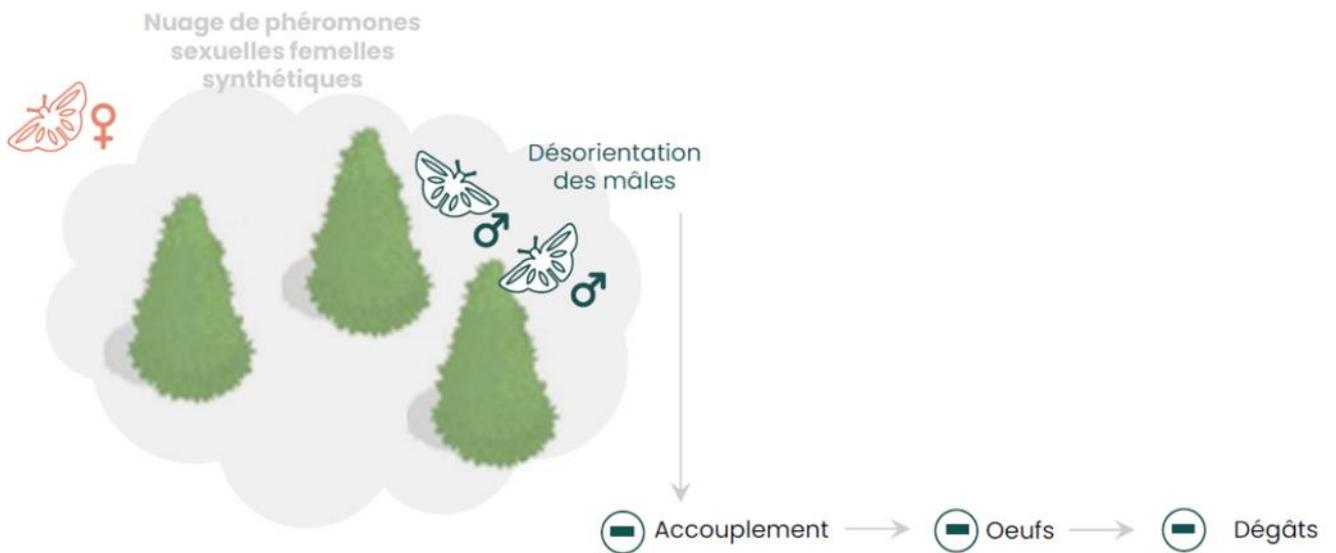


Figure 1 : Schéma du principe de la confusion sexuelle (Source : M2i Group).



Pour aller plus loin : des recherches scientifiques sont toujours en cours avec le programme **SAVEBUXUS II** (<https://www.plante-et-cite.fr/projet/fiche/86>).

Pin :**S** Processionnaire du pin (*Thaumetopoea pityocampa*)

Observations : Aucun signalement par notre réseau d'observation.

Analyse de risque : Cette année, **la pression de processionnaires du pin a été très faible**. Le faible nombre de vols est très probablement dû aux nombreuses précipitations du début d'été et du printemps. Les importantes pluies du printemps ont certainement fortement impacté les vols de papillons et les cocons enfouis des chenilles (peu de chrysalides ont réussi à faire la totalité de leurs transformations en papillons).



En règle générale, **les chenilles éclosent en septembre et peuvent encore être actives en octobre avant la nidification**. Contrôler la présence éventuelle des chenilles au niveau des aiguilles des pins.

Méthodes de lutte : Surveiller la présence de chenilles sur vos pins. Les traitements à base de *Bacillus thuringiensis* sur les jeunes chenilles sont possibles à ce stade.



Chenille Processionnaire du pin : quelles solutions de lutte ?



Les chenilles de la processionnaire du pin sont une problématique sanitaire pour les végétaux, notamment les pins et cèdres, mais aussi de santé publique. Ces chenilles nous incommode dans notre cadre de vie, en nous exposant à leurs poils urticants. EVITER tout contact avec les chenilles et protéger les personnes sensibles et les animaux.

Associer les différentes méthodes de lutte réduit le risque d'exposition en diminuant les populations de chenilles. Généraliser et combiner ces méthodes sur un territoire cohérent augmente leur efficacité. L'objectif est d'échapper à la période de fort risque d'urtication de novembre à avril. Il faut donc agir tout le reste



Il existe différents types de matériel d'efficacité variable. Respecter les conditions de mise en œuvre de chacun, voire demander conseil. La lutte peut-être imposée par arrêté municipal ou préfectoral. Un plan de lutte collectif

Signalez-les !

En remplissant le
formulaire en ligne sur
www.chenille-risque.info



Réalisé &



Contact

Siège social de FREDON BFC
1 rue J-B Gambut 21200 BEAUNE



contact@fredonbfc.fr

Financé par



Figure 2 : Méthodes de lutte contre la chenille processionnaire du pin (Source : FREDON BFC).

En plus des méthodes citées ci-dessus, comme pour la pyrale du buis, **la confusion sexuelle est possible pour réguler la pression des processionnaires du pins**. Le principe est le même. C'est le mode d'administration des phéromones qui diffère. Il est important de signaler que **la confusion sexuelle est une méthode visant à rétablir l'équilibre naturel sur les parcelles traitées. Le but est de réguler la présence du ravageur et non de l'éliminer totalement**. Ce mode de lutte est par conséquent adapté pour la gestion des ravageurs ciblés en parcs et espaces verts ou en milieux forestiers.

La confusion sexuelle nécessite tout de même un monitoring de la pression des ravageurs par piégeage et est largement moins efficace en cas de très fortes infestations.

Marronnier :

Mineuse du marronnier (*Cameraria ohridella*)

Observations : Très nombreux dégâts observés à Beaune (21) et Verdun-sur-le-Doubs (71). Dégâts observés, mais un peu moins importants à Baume-les-Dames (25), Voray-sur-l'Ognon (70) et Devecey (25).

Analyse du risque : Dans les secteurs fortement touchés, **les arbres sont largement défoliés en ce début d'automne**. Les attaques importantes successives peuvent affaiblir les arbres, surtout les jeunes, car la chute prématurée des feuilles et la diminution de la photosynthèse à cause des mines réduit la possibilité de réserve pour les arbres.



Méthodes de lutte : Actuellement, il est très important, **d'effectuer le ramassage et l'élimination des feuilles mortes au sol. Ceci permet de détruire les larves hivernantes et de réduire les futures infestations.**



Figure 3 : Marronniers quasiment entièrement défoliés à cause de la mineuse dans plusieurs secteurs de Beaune le 30/09/2024 (Source : FREDON BFC).

Taches foliaires du marronnier - Black Rot (*Guignardia aesculi*)

Observations : Contamination importante à Verdun-sur-le-Doubs (71) et Voray-sur-l'Ognon (70).

Analyse du risque : Année à forte pression de Black Rot.

Quelques préconisations : **Le ramassage des feuilles mortes à l'automne pour les éliminer par brûlage ou compostage** est la meilleure méthode pour réduire l'inoculum du champignon s'y trouvant (méthode de lutte comme cité précédemment également efficace contre la mineuse).

Les tailles sanitaires régulières des arbres permettent de favoriser la circulation de l'air et de faire sécher plus facilement les feuilles. Des feuilles et des rameaux plus rapidement secs limitent le développement de la maladie. Désinfecter les outils de coupe.

Platane, Chêne et érable :

Oïdium

Observations : Oïdium sur érables, platanes et chênes observé à Beaune (21) et Verdun-sur-le-Doubs (71). Oïdium sur platanes et chênes observé à Devecey (25) et Voray-sur-l'Ognon (70). Nombreuses feuilles nécrosées sur les arbres atteints.

Analyse du risque : Les dégâts sont principalement inesthétiques et la chute des feuilles est prématurée. **Les dégâts peuvent être problématiques sur les jeunes plantations.**

Méthodes de lutte : **Traitements fongicides à base de soufre possible** si nécessaire. Le champignon se conservant dans les rameaux, effectuer des tailles sanitaires durant l'hiver. **Les traitements et les tailles sanitaires seront surtout nécessaires sur les jeunes arbres en formation qui peuvent être plus impactés par la maladie.** Effectuer également un traitement au cuivre durant l'hiver et au débourrement des arbres pour limiter une récurrence précoce de la maladie.



Divers feuillus :

Anthraxnose

Observations : Anthracnoses observées sur de nombreuses essences végétales (platanes principalement, mais aussi tilleuls et troènes) dans toute la région.

Analyse du risque : **Champignon favorisé par le frais et l'humidité automnales des nuits.**

Méthodes de lutte : Peu problématique sur les arbres à grands développements, **des pulvérisations préventives de bouillie bordelaise ou de purin de prêle peuvent être envisagées sur des jeunes sujets afin d'éviter la maladie au débourrement du feuillage.**



Quelques préconisations : **Eviter les excès d'engrais azoté et ramasser et évacuer les feuilles mortes à l'automne** pour limiter la présence de l'inoculum du champignon et les infestations précoces du printemps.

Autres :



Frelon asiatique à pattes jaunes (*Vespa velutina*)

Observations : Nombreux signalements effectués dans la région.

Analyse du risque : Les nids de frelons asiatiques à pattes jaunes atteignent leurs tailles maximales en automne. **C'est à cette période de l'année qu'ils sont le plus facilement observables, surtout quand les feuilles des arbres commencent à tomber.** Maintenir une vigilance accrue durant cette période.

Quelques préconisations : Pour éliminer un nid, faire appel à un professionnel et signaler sa présence afin de cartographier plus précisément la présence de l'insecte dans notre région et de gérer le plus efficacement possible la lutte collective nécessaire.



PLAN DE LUTTE REGIONAL

Frelon asiatique à pattes jaunes

Vespa velutina nigrithorax

Introduite en France en 2004, cette espèce s'est parfaitement acclimatée et menace la biodiversité et l'apiculture.

RECONNAISSANCE



NE PAS CONFONDRE !



Frelon asiatique à pattes jaunes (*Vespa velutina nigrithorax*)

- 1.7 à 3 cm
- Couleur foncée - **thorax** noir, **tête** noire et **face** orangée, **bout des pattes** jaune, **abdomen** noir avec une large bande orangée
- Vol rapide et agile
- Nid avec entrée latérale

Frelon d'Europe (*Vespa crabro*)

- 2.5 à 3.5 cm
- Couleur foncée - **thorax** brun/roux, **tête** brune et **face** jaune, **bout des pattes** brun, **abdomen** jaune rayé de noir
- Vol lourd
- Nid avec entrée située à l'extrémité inférieure

IMPACTS



Sur l'environnement

Le frelon asiatique à pattes jaunes est un prédateur d'insectes. Parmi ses proies, les abeilles : c'est un véritable fléau pour l'apiculture. En effet, ces prélèvements et le stress engendré peuvent entraîner la disparition de colonies dans un rucher. Plus globalement, il nuit à la biodiversité.



Sur l'Homme

Peu agressifs envers l'Homme, ils peuvent attaquer en grand nombre à proximité d'un nid (<5m). Comme tout hyménoptère, la piqûre, douloureuse, peut entraîner une réaction allergique. En cas de réaction prononcée, consultez un médecin en urgence.

SIGNALEMENT

En cas de suspicion, réalisez le signalement sur la plateforme lefreon.com

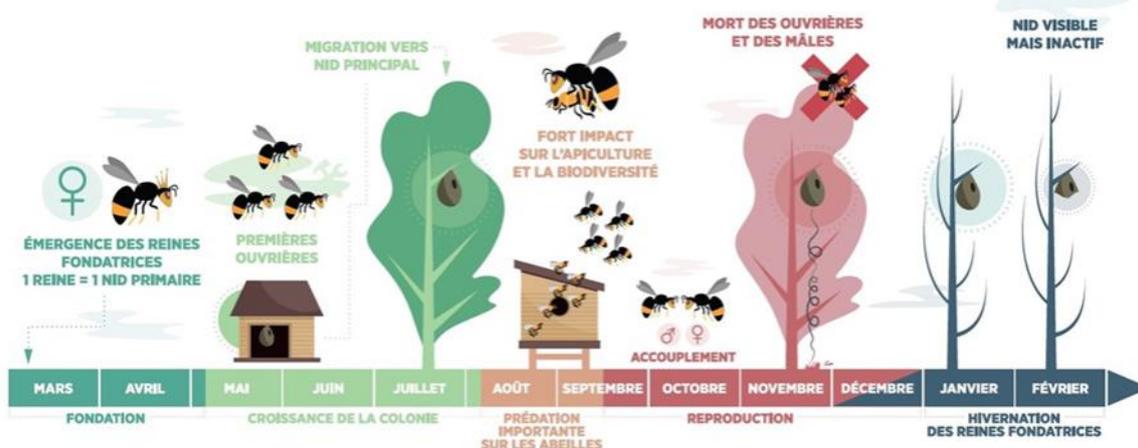


LeFrelon.



Il est dangereux de détruire un nid soi-même ! Pour la destruction, faites appel à une entreprise spécialisée.

CYCLE DE VIE



PLAN DE LUTTE REGIONAL

FREDON BFC et le GDS BFC section apicole se mobilisent pour organiser la lutte collective contre le frelon asiatique en région Bourgogne Franche-Comté.

Le principal levier à mobiliser reste le **signalement et la destruction des nids secondaires**.

Au cours de la saison, la colonie va migrer des nids primaires devenus trop petits pour aller construire des nids secondaires. De plus grosse taille, souvent placés plus haut dans les arbres, il faut signaler leur présence (lefreelon.com) et faire détruire ces nids par une entreprise spécialisée.

Afin d'encourager la destruction des nids, FREDON BFC, bénéficiant d'une subvention via le Fonds vert ainsi que du Conseil Départemental du Jura, redistribue **une aide financière au maximum de 50€ à 100€ par nid détruit**.



Pour bénéficier de cette aide, vous devez :

- Faire détruire le nid par une **entreprise de désinsectisation référencée dans la Charte de bonnes pratiques**,
- En tant que détenteur du nid, avoir **payé la facture émise par l'entreprise de désinsectisation**,
- Envoyer cette facture acquittée** accompagnée d'une **attestation sur l'honneur** et d'un **RIB** à FREDON BFC en sollicitant une aide à la destruction.

Retrouvez tous les éléments nécessaires à cette demande d'aide financière sur notre site FREDON BFC, rubrique « [Publications/boîte-outils - Frelon Asiatique à pattes jaunes](#) ».



Signaler >>

Signaler la présence de l'espèce à : Lefreelon.com

Point de vigilance sur les organismes nuisibles réglementés :

Qu'est-ce qu'un organisme nuisible réglementé (ONR) ?

Un nouveau règlement européen relatif à la santé des végétaux (règlement 2016/2031) est entré en application le 14 décembre 2019. Il prévoit que les listes d'organismes nuisibles soient fixées par la Commission Européenne. Ce règlement introduit une nouvelle classification des organismes nuisibles aux végétaux, ce qui permet une meilleure priorisation des actions et des mesures à prendre contre ces organismes nuisibles.

Les deux catégories principales d'organismes réglementés sont les Organismes de Quarantaine (OQ) et les Organismes Réglementés Non de Quarantaine (ORNQ).

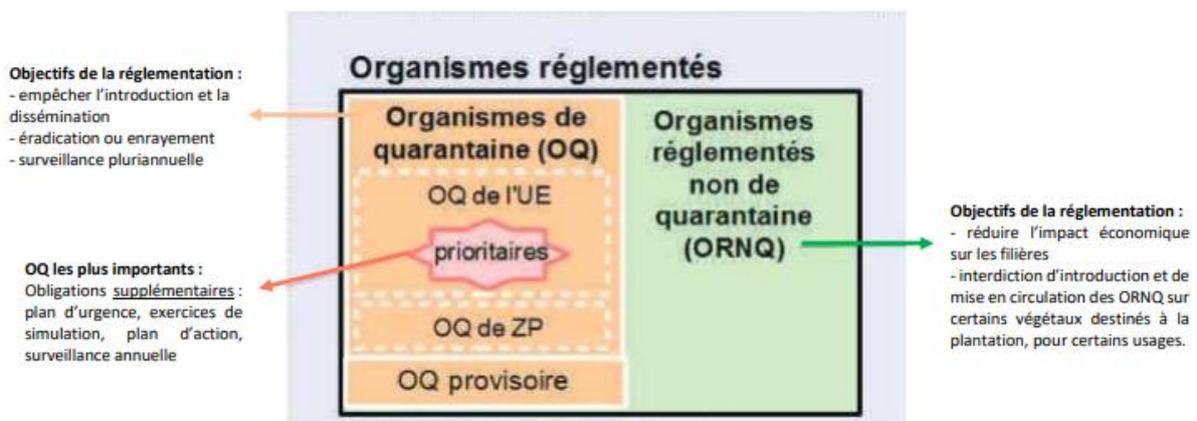


Figure 12 : Schéma illustrant la classification des organismes réglementés

(Source : Guide de l'inspection phytosanitaire, FREDON BFC).

Organismes de quarantaine (OQ)

Un organisme nuisible peut être classé Organisme de Quarantaine (OQ) pour l'ensemble du territoire de l'UE (OQ-UE) ou bien pour une zone particulière appelée zone protégée (OQ-ZP). **La catégorie des OQ correspond à des organismes nuisibles qui sont soit absents du territoire ou de la zone concernée, soit présents mais non largement disséminés. En revanche, ils sont susceptibles d'entrer, de s'établir ou de se disséminer sur ce territoire et d'y avoir une incidence économique, environnementale ou sociale inacceptable.** Par conséquent, des mesures très strictes doivent être prises pour empêcher leur entrée ou leur dissémination sur lesdits territoires.

Certains OQ sont considérés comme prioritaires (on parle alors d'OQP) : il s'agit des OQ dont l'incidence économique, environnementale ou sociale potentielle est la plus grave pour le territoire de l'UE. Ils constituent une priorité absolue pour les États membres de l'UE. Le règlement délégué (UE) 2019/1702 du 1er août 2019 fixe une vingtaine d'OQP. Parmi ceux-ci figurent par exemple : *Xylella fastidiosa*, le scarabée japonais *Popillia japonica*, les deux capricornes asiatiques *Anoplophora glabripennis* et *Anoplophora chinensis*.

Organismes réglementés non de quarantaine (ORNQ)

Un organisme nuisible est classé ORNQ s'il répond aux conditions suivantes :

- il est présent sur le territoire de l'UE ;
- il se transmet principalement par des végétaux spécifiques destinés à la plantation ;
- sa présence sur les végétaux destinés à la plantation a une incidence économique inacceptable sur l'usage prévu de ces végétaux destinés à la plantation.

La réglementation vise à ce que leur introduction ou leur circulation sur le territoire de l'UE soit interdite sur les végétaux susceptibles de les véhiculer. Pour certains ORNQ, des mesures peuvent être fixées afin de maintenir leur présence en-deçà de seuils d'acceptabilité fixés pour les végétaux destinés à la plantation concernés.

En tant que professionnels et passionnés du végétal vous êtes un maillon essentiel de la surveillance des organismes nuisibles réglementés. Les serres horticoles, les pépinières, les jardins, les espaces verts et les infrastructures diverses sont des lieux de très grande diversité végétale (espèces et origines) et de très grand brassage (circulation de marchandises et de personnes). **Ces lieux sont de fait à grands risques d'introduction d'ONR et donc stratégiques pour leurs surveillances et pour la protection de l'ensemble des filières agricoles.**

Ci-dessous, les principaux ONR pouvant potentiellement être retrouvés sur les végétaux cultivés en milieux paysagers, en pépinières et en horticulture. A la suite de l'ONR, son nom vernaculaire est indiqué entre parenthèse et les végétaux sensibles sont indiqués à la suite d'une flèche. Attention, les listes de végétaux sensibles pour chaque ONR ne sont pas exhaustives. Ces organismes n'étant pas présents sur le territoire de l'Union Européenne ou présents de manière sporadique, rien n'exclut leurs présences potentielles sur d'autres végétaux une fois introduits. De plus, pour chaque ONR, un lien en direction de fiches de reconnaissance spécifiques est indiqué. Ces fiches de reconnaissances sont celles présentes sur la Plateforme d'Epidémiosurveillance en Santé Végétale. Un lien vers des photos concernant l'organisme en question est également indiqué. Les photos sont celles présentes sur le site internet de l'EPPO (Organisation Européenne et Méditerranéenne pour la Protection des Plantes).

Pour rappel, dans l'intérêt général, la suspicion de présence des organismes de quarantaine est soumise à déclaration obligatoire aux autorités compétentes (DRAAF-SRAL) et la lutte est obligatoire.

Pour contacter le Pôle Santé des végétaux, dans le cadre du passeport phytosanitaire et de la surveillance des organismes règlementés et émergents en Bourgogne Franche-Comté : téléphone : 03.39.59.40.95, mail : sral.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr

Agrilus anxius (agrile du bouleau) à *Betula spp.*

[https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche Diagnostique AGRLAX Agrilus anxius.pdf](https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche_Diagnostique_AGRLAX_Agrilus_anxius.pdf)

<https://gd.eppo.int/taxon/AGRLAX/photos>

Agrilus planipennis (agrile asiatique du frêne) à *Fraxinus spp.*

[https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche Diagnostique AGRLPL Agrilus planipennis.pdf](https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche_Diagnostique_AGRLPL_Agrilus_planipennis.pdf)

<https://gd.eppo.int/taxon/AGRLPL/photos>

Aleurocanthus spiniferus (aleurode épineux du citronnier) à *Citrus*, *Ficus carica*, *Malus domestica*, *Prunus armeniaca*, *Prunus cerasus*, *Prunus domestica*, *Prunus persica*, *Prunus persica var. nucipersica*, *Pyrus communis*, *Vitis vinifera*

[https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche Diagnostique ALECSN Aleurocanthus spiniferus.pdf](https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche_Diagnostique_ALECSN_Aleurocanthus_spiniferus.pdf)

<https://gd.eppo.int/taxon/ALECSN/photos>

Anoplophora chinensis (capricorne asiatique des agrumes) à *Acer spp.*, *Aesculus spp.*, *Alnus spp.*, *Betula spp.*, *Carpinus spp.*, *Citrus spp.*, *Cotoneaster spp.*, *Corylus avellana*, *Fagus spp.*, *Lagerstroemia spp.*, *Malus domestica*, *Platanus spp.*, *Populus spp.*, *Prunus domestica*, *Pyrus communis*, *Ulmus spp.*, *Castanea spp.*, *Juglans spp.*, *Morus spp.*, *Vaccinium spp.*

[https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche Diagnostique ANOLCN Anoplophora chinensis.pdf](https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche_Diagnostique_ANOLCN_Anoplophora_chinensis.pdf)

<https://gd.eppo.int/taxon/ANOLCN/photos>

Anoplophora glabripennis (capricorne asiatique) à *Acer spp.*, *Aesculus hippocastanum*, *Betula spp.*, *Elaeagnus spp.*, *Platanus spp.*, *Populus spp.*, *Salix spp.*, *Tilia spp.*, *Ulmus spp.*, *Albizia julibrissin*, *Alnus spp.*, *Corylus colurna*, *Elaeagnus angustifolia*, *Fagus spp.*, *Fraxinus spp.*, *Koeleria paniculata*, *Malus domestica*, *Morus alba*, *Prunus serrulata*, *Pyrus*

[https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche Diagnostique ANOLGL Anoplophora glabripennis.pdf](https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche_Diagnostique_ANOLGL_Anoplophora_glabripennis.pdf)

<https://gd.eppo.int/taxon/ANOLGL/photos>

Aromia bungii (longicorne à col rouge) è *Prunus armeniaca*, *Prunus persica*, *Prunus domestica*, *Prunus avium*

https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche_Diagnostique_AROMBU_Aromia_bungii.pdf

<https://gd.eppo.int/taxon/AROMBU/photos>

Bretziella fagacearum (flétrissement américain du chêne) è *Quercus spp.*

https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche_Diagnostique_CERAFA_Bretziella_fagacearum.pdf

<https://gd.eppo.int/taxon/CERAFA/photos>

Bursaphelenchus xylophilus (nématode du pin) è *Pinus spp.*, *Abies*, *Cedrus*, *Larix*, *Pseudotsuga menziesii*, *Chamaecyparis*, *Thuja*, *Tsuga*

https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche_Diagnostique_BURSXY_Bursaphelenchus_xylophilus.pdf

<https://gd.eppo.int/taxon/BURSXY/photos>

Ceratocystis platani (chancre coloré du platane) è *Platanus*

https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche_Diagnostique_CERAFP_Ceratocystis_platani.pdf

<https://gd.eppo.int/taxon/CERAFP/photos>

Conotrachelus nenuphar (charançon américain du prunier) è *Prunus domestica*, *Prunus persica*

https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche_Diagnostique_CONHNE_Conotrachelus_nenuphar.pdf

<https://gd.eppo.int/taxon/CONHNE/photos>

Dendrolimus sibiricus è *Abies*, *Larix*, *Picea*, *Pinophyta*, *Pinus*

https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche_Diagnostique_DENDSI_Dendrolimus_sibiricus.pdf

<https://gd.eppo.int/taxon/DENDSI/photos>

Diaphorina citri (psylle de l'oranger) è agrumes

https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche_Diagnostique_DIAACI_Diaphorina_citri.pdf

<https://gd.eppo.int/taxon/DIAACI/photos>

Fusarium oxysporum f. sp. Cubense Tropical race 4 (fusariose du bananier) è *Musa*

<https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/>

[Fiche_Diagnostique_FUSAC4_Fusarium_oxysporum_f_sp_cubense_Tropical_race_4.pdf](https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche_Diagnostique_FUSAC4_Fusarium_oxysporum_f_sp_cubense_Tropical_race_4.pdf)

Geosmithia morbida (maladie des milles chancres) è *Juglans spp.*, *Juglans nigra* très sensible

https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche_Diagnostique_GEOHMO_Geosmithia_morbida.pdf

<https://gd.eppo.int/taxon/GEOHMO/photos>

Grapevine flavescence dorée phytoplasma (phytoplasme de la flavescence dorée de la vigne) è *Vitis vinifera*

<https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/>

[Fiche_Diagnostique_PHYP64_Grapevine_flavescence_doree_phytoplasma.pdf](https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche_Diagnostique_PHYP64_Grapevine_flavescence_doree_phytoplasma.pdf)

<https://gd.eppo.int/taxon/PHYP64/photos>

Lopholeucaspis japonica (kermes japonais) è *Citrus spp.*, *Malus domestica*, *Acer*, *Camellia*, *Cytisus*, *Diospyros kaki*, *Ficus carica*, *Laurus nobilis*, *Magnolia grandiflora*, *Punica granatum*, *Prunus avium*, *Pyrus pyrifolia*, *Rosa*, *Syringa vulgaris*, *Tilia*

https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche_Diagnostique_LOPLJA_Lopholeucaspis_japonica.pdf

<https://gd.eppo.int/taxon/LOPLJA/photos>

Phytophthora ramorum (agent de la mort subite du chêne) è *Abies*, *Acer*, *Aesculus*, *Arbutus unedo*, *Betula*, *Camellia*, *Castanea sativa*, *Chamaecyparis lawsoniana*, *Corylus*, *Fagus*, *Fraxinus*, *Ilex aquifolium*, *Larix*, *Picea sitchensis*, *Pieris japonica*, *Pseudotsuga menziesii*, *Quercus ilex*, *Rhododendron*, *Salix caprea*, *Sorbus aucuparia*, *Syringa*, *Taxus*, *Viburnum*

https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche_Diagnostique_PHYTRA_Phytophthora_ramorum.pdf

<https://gd.eppo.int/taxon/PHYTRA/photos>

Pityophthorus juglandis (scolyte des pousses du noyer) è *Juglans spp.*, surtout *Juglans nigra*, *Pterocarya*

https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche_Diagnostique_PITOJU_Pityophthorus_juglandis.pdf

<https://gd.eppo.int/taxon/PITOJU/photos>

Pomacea sp. (ampullaire) è Plantes des milieux humides, *Oryza sativa*

https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche_Diagnostique_1POMAG_Pomacea_sp.pdf

<https://gd.eppo.int/taxon/POMASP/photos>

<https://gd.eppo.int/taxon/POMACA/photos>

<https://gd.eppo.int/taxon/POMAIN/photos>

Popillia japonica (hanneton japonais) è *Acer spp.*, *Aesculus hippocastanum*, *Betula spp.*, *Castanea spp.*, *Juglans spp.*, *Malus spp.*, *Platanus spp.*, *Populus spp.*, *Prunus domestica*, *Prunus persica*, *Rosa spp.*, *Rubus spp.*, *Salix spp.*, *Tilia spp.*, *Ulmus spp.*, *Vitis spp.*, *Zea mays*, *Fragaria X ananassa*, *Glycine max*, graminées prairiales, *Citrus spp.*, *Poaceaea*

https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche_Diagnostique_POPIJA_Popillia_japonica.pdf

<https://gd.eppo.int/taxon/POPIJA/photos>

Saperda candida (saperde du pommier) è *Amelanchier*, *Malus domestica*, *Prunus avium*, *Prunus domestica*, *Prunus persica*, *Aronia*, *Cydonia oblonga*, *Cotoneaster*, *Crataegus*, *Pyrus*, *Sorbus*

https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche_Diagnostique_SAPECN_Saperda_candida.pdf

<https://gd.eppo.int/taxon/SAPECN/photos>

Sphaerulina musiva (chancre septorien du peuplier) è *Populus spp.*

https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche_Diagnostique_MYCOPP_Sphaerulina_musiva.pdf

<https://gd.eppo.int/taxon/MYCOPP/photos>

Spodoptera frugiperda (légionnaire d'automne) è graminées diverses, *Zea mays*

https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche_Diagnostique_LAPHFR_Spodoptera_frugiperda.pdf

<https://gd.eppo.int/taxon/LAPHFR/photos>

Tomato ringspot virus (virus des taches en anneaux de la tomate) è *Cucumis sativus*, *Cucurbita pepo*, *Fragaria sp.*, *Fraxinus americana*, *Gladiolus sp.*, *Glycine max*, *Hydrangea sp.*, *Pelargonium sp.*, *Prunus amygdalus*, *Prunus cerasifera*, *Prunus cerasus*, *Prunus persica*, *Ribes nigrum*, *Ribes rubrum*, *Rubus idaeus*, *Solanum lycopersicum*, *Vaccinium corymbosum*, *Vaccinium myrtillus*, *Vitis vinifera*, *Solanum melongena*, *Capsicum annuum*

https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche_Diagnostique_TORSV0_Tomato_ringspot_virus.pdf

<https://gd.eppo.int/taxon/TORSV0/photos>

Xylella fastidiosa è *Polygala spp.*, *Olea europea*, *Nerium oleander*, *Prunus spp.*, *Vitis spp.*

https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche_Diagnostique_XYLEFA_Xylella_fastidiosa.pdf

<https://gd.eppo.int/taxon/XYLEFA/photos>

Xylotrechus chinensis (perceur chinois ou longicorne tigre) è *Morus alba*, *Morus bombycis*, *Morus nigra*

https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche_Diagnostique_XYLOCH_Xylotrechus_chinensis.pdf

<https://gd.eppo.int/taxon/XYLOCH/photos>



Techniques de lutttes biologiques



Espèces à enjeux pour la santé humaine



Espèces exotiques envahissantes

Retrouvez toutes les fiches Biodiversité & Santé des agro-systèmes sur : <https://ecophyto-bfc.fr/documentation/fiches-biodiversite/>

Note Flore BORDS de CHAMPS BSV-Biodiv - 131022 V5.2
 .pdf - 4 Mo

Logo: République Française, Note Nationale Biodiversité, Ecophyto 2025, OFB

Flore des bords de champs
 et santé des Agro-écosystèmes

États
 Cette note nationale de santé des agro-systèmes a été élaborée par le Service Régional de l'Alimentation de Bourgogne-Franche-Comté, en collaboration avec les services de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) et les services de l'Agence Régionale de l'Environnement (ARE) de Bourgogne-Franche-Comté.

État de santé
 Les observations réalisées dans les entreprises agro-alimentaires de Bourgogne-Franche-Comté ont permis de constater une dégradation de la biodiversité des bords de champs, entraînant une diminution de la résilience des agro-systèmes.

Écologie et contributions
 La flore des bords de champs joue un rôle essentiel dans le maintien de la biodiversité et de la santé des agro-systèmes. Elle contribue à la régulation des ravageurs, à la pollinisation et à la préservation des habitats.

Les 7 enjeux écologiques
 Cette note nationale de santé des agro-systèmes a été élaborée par le Service Régional de l'Alimentation de Bourgogne-Franche-Comté, en collaboration avec les services de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) et les services de l'Agence Régionale de l'Environnement (ARE) de Bourgogne-Franche-Comté.

mardi 02 mai 2023

TÉLÉCHARGER

Vers de terre - Note nationale biodiversité - BSV2.0
 .pdf - 1 Mo

Logo: République Française, Note Nationale Biodiversité, Ecophyto 2025, OFB

Vers de terre
 et santé des agro-systèmes

États
 Cette note nationale de santé des agro-systèmes a été élaborée par le Service Régional de l'Alimentation de Bourgogne-Franche-Comté, en collaboration avec les services de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) et les services de l'Agence Régionale de l'Environnement (ARE) de Bourgogne-Franche-Comté.

État de santé
 Les observations réalisées dans les entreprises agro-alimentaires de Bourgogne-Franche-Comté ont permis de constater une dégradation de la biodiversité des vers de terre, entraînant une diminution de la résilience des agro-systèmes.

Écologie et contributions
 Les vers de terre jouent un rôle essentiel dans le maintien de la biodiversité et de la santé des agro-systèmes. Ils contribuent à la régulation des ravageurs, à la pollinisation et à la préservation des habitats.

Les 7 enjeux écologiques
 Cette note nationale de santé des agro-systèmes a été élaborée par le Service Régional de l'Alimentation de Bourgogne-Franche-Comté, en collaboration avec les services de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) et les services de l'Agence Régionale de l'Environnement (ARE) de Bourgogne-Franche-Comté.

vendredi 21 avril 2023

TÉLÉCHARGER

Abeilles sauvages - Note nationale biodiversité - BSV2.0
 .pdf - 3 Mo

Logo: République Française, Note Nationale Biodiversité, Ecophyto 2025, OFB

Abeilles sauvages
 et santé des agro-systèmes

États
 Cette note nationale de santé des agro-systèmes a été élaborée par le Service Régional de l'Alimentation de Bourgogne-Franche-Comté, en collaboration avec les services de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) et les services de l'Agence Régionale de l'Environnement (ARE) de Bourgogne-Franche-Comté.

État de santé
 Les observations réalisées dans les entreprises agro-alimentaires de Bourgogne-Franche-Comté ont permis de constater une dégradation de la biodiversité des abeilles sauvages, entraînant une diminution de la résilience des agro-systèmes.

Écologie et contributions
 Les abeilles sauvages jouent un rôle essentiel dans le maintien de la biodiversité et de la santé des agro-systèmes. Elles contribuent à la régulation des ravageurs, à la pollinisation et à la préservation des habitats.

Les 7 enjeux écologiques
 Cette note nationale de santé des agro-systèmes a été élaborée par le Service Régional de l'Alimentation de Bourgogne-Franche-Comté, en collaboration avec les services de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) et les services de l'Agence Régionale de l'Environnement (ARE) de Bourgogne-Franche-Comté.

vendredi 21 avril 2023

TÉLÉCHARGER

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté et rédigé par Johanna COURAUDON - ASTREDHOR EST, avec la collaboration de la FREDON Bourgogne-Franche-Comté, à partir des observations réalisées dans les entreprises bourguignonnes et franc-comtoises.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les horticulteurs et pépiniéristes pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux-mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Dispositif supervisé par le Service Régional de l'Alimentation dans le cadre du dispositif de Surveillance Biologique du Territoire du plan régional Ecophyto.

Action du plan Ecophyto II+ piloté par les ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche, avec l'appui technique et financier de l'office français de la biodiversité.

Avec la participation financière de

